

SECRETARIAT GENERAL
LLM/RD/BT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Rapports d'activités 2005 et 2006 de Cap l'Orient

Le Président de Cap l'Orient, Norbert METAIRIE, préside au moment où nous réunissons la séance du conseil municipal de Lorient et ne peut donc vous présenter les rapports d'activités 2005 et 2006 de la Communauté d'Agglomération. Tous les conseillers municipaux ont reçu ces documents il y a quelques semaines et c'est en tant que Vice-Président que je viens vous en faire un rapide commentaire.

Je rappelle tout d'abord les principales compétences de Cap l'Orient telles qu'elles sont fixées par les statuts adoptés en 1999 :

- le développement économique avec, notamment, les zones d'activités d'intérêts communautaires, le développement maritime et le tourisme. Pour Ploemeur, c'est le Parc technologique de Soye et Aquastream ;
- l'aménagement de l'espace communautaire avec en particulier l'élaboration du PLH (programme de l'habitat) et le SCOT (schéma de cohérence territoriale), mais aussi l'ensemble du réseau de transport collectif de l'agglomération qui a d'ailleurs été complètement restructuré à la rentrée 2007 ;
- l'insertion sociale et économique à travers la mission locale, le PLIE, les chantiers d'insertion et la future maison pour l'emploi ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; ceci s'est traduit par la mise en oeuvre de la Charte de l'environnement lancée il y a déjà 5 ans, c'est notre « Grenelle de l'environnement » avant l'heure. Nous en mesurons aujourd'hui les premiers résultats avec la protection du littoral et le traitement et la valorisation des déchets.

A citer également :

- la promotion du Pays de Lorient par le biais de l'Office de tourisme du Pays de Lorient qui gère les bureaux de tourisme du centre ville et de Lomener.

Nous avons d'ailleurs donné notre accord pour qu'une partie des services permanents soit assurée à partir du bureau de Ploemeur, ce qui permettra d'accroître la période d'ouverture au public.

- Le développement de l'Enseignement supérieur ;
- les N.T.I.C avec le réseau de fibres optiques qui relie aujourd'hui Ploemeur à la Communauté ;
- les aires d'accueil des gens du voyage ;
- la surveillance des eaux de baignades ; à ce sujet nous demandons le renforcement de la présence de CRS/MNS sur le littoral afin d'assurer la sécurité aussi bien des baigneurs que des estivants et de l'ensemble de la population ;
- enfin, le chenil-fourrière.

Les quatre chantiers communautaires sont :

- dans le cadre de la reconversion de l'ancienne base de sous-marins, la construction de la Cité de la voile Eric Tabarly ;
- dans le domaine des transports, l'aménagement de la première branche du Triskell ;
- et pour le traitement des déchets, l'ouverture du centre de stockage des déchets ultimes.

A Ploemeur, les actions communautaires se sont traduites principalement par :

- ◆ L'ouverture de l'espace INNOVA dans le parc technologique de Soye qui vient s'ajouter aux deux espaces existants (Espace CREA et Espace MEDIA). Dans le cadre de l'achèvement de la viabilisation de la zone, la communauté va réaliser un ouvrage d'assainissement pluvial de raccordement des collecteurs internes aux milieux naturels récepteurs. Une bande de terrain est en cours d'acquisition entre le rond-point de Soye et le virage de la R.D. 162 au Sud, qui permettra également l'aménagement d'une piste pour les piétons.
- ◆ Le réseau de fibre optique a été étendu : le centre ville de Ploemeur est désormais relié au réseau communautaire ainsi que Larmor Plage et Quéven, et bénéficie donc d'une desserte « haut débit ».
- ◆ L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage est en cours d'achèvement et sa mise en service est prévue en début d'année 2008.
- ◆ Le programme de réhabilitation du littoral s'est traduit par la réalisation de l'itinéraire piétons vélos de Fort-Bloqué à Kerroch et d'aires naturelles de stationnement au nord de la route départementale. Dans le cadre de la charte pour l'environnement également, un projet de valorisation des espaces agro-naturels de la vallée du Ter est en cours.

En ce qui concerne les zones humides, l'inventaire se poursuit.

- ◆ Les études de réhabilitation de l'aire d'accueil de l'étang du Ter à Saint Mathurin sont terminées : le démarrage des travaux est imminent.

- ◆ Pour le golf de Ploemeur, l'étude sur la ressource en eau est terminée, ainsi que les travaux de réfection de l'accès et de l'accueil du club-house.

En ce qui concerne le fonctionnement des services, il est rappelé que Cap l'Orient instruit les permis de construire pour le compte de Ploemeur.

A partir de 2008, Cap l'Orient sera gestionnaire en direct du dispositif P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), confirmant ainsi son engagement en matière d'insertion (notamment par ses chantiers d'insertion et par la clause d'insertion sociale mise en oeuvre dans ses principaux marchés publics).

Enfin, la proposition de Ploemeur d'acquérir l'ancienne propriété Collet à Kerroch (propriété de Cap l'Orient depuis 2000) vient d'être acceptée par le dernier conseil communautaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
Conseiller général

Loïc LE MEUR